

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

---

IPA-BENIN

GECA-Pro prospective

Centre Parlementaire Canadien



---

---

**Parlement et engagement civique dans le suivi et  
l'évaluation des stratégies de réduction de la  
Pauvreté**

---

---

**SYNTHESE DES TRAVAUX**

*Ouidah, 19 - 23 Avril 2004*

---

**Journée du lundi 19 avril 2004.**

---

## PREMIÈRE DEMI JOURNÉE

---

### Séance d'ouverture

- La plupart des participants Parlementaires étaient présents avant l'ouverture (car présents depuis le week-end).
- Arrivée du Vice-président Mr SACCA KINA vers 9h50.
- Présentation des étapes de la cérémonie d'ouverture par le facilitateur Dr PAUL OUEDRAOGO à 9h50.
- A 9h55, il y a eu l'allocution du DR Guy Amédée AJANOHOUN, ancien ministre, ancien président de la commission des finances et des échanges et professeur d'université. Il a principalement libellé le thème central à l'ordre du jour, à savoir : « **Comment aider le Parlement à s'engager aux cotés des populations, en particulier les pauvres, en vue d'amener les gouvernants à remplir efficacement leur rôle** ».
- C'est au tour du coordonnateur du centre Parlementaire canadien à 9h57 d'insister sur le fait que cette formation en direction des Parlementaires du Sénégal, du Niger et du Bénin cadre non seulement avec leur programme Afrique - Canada pour le renforcement des Parlementaires mais également s'inscrit dans la logique du combat de la lutte contre la pauvreté.
- A 10h01, Mme GAGNON CHRISTINE, Directrice du fonds canadien pour les initiatives locales a précisé que la présente initiative répond à un besoin immense qui existe dans les pays de la sous région. Il faut donc que le réseau de la réduction de la pauvreté qui se met progressivement en place, parvienne effectivement à suivre les outils de lutte contre la pauvreté qui est aujourd'hui au cœur de toute politique économique de développement.

- A 10h04, le Secrétaire Général du Forum pour le NEPAD a reconnu lui aussi que le thème central de ce séminaire s'inscrit entièrement dans les priorités du NEPAD du moment où nos chefs d'Etats se sont engagés entre autres, à éradiquer la pauvreté en Afrique, à impliquer davantage la femme dans les politiques de développement, bref tout ce qui est à leur pouvoir pour réduire le retard de l'Afrique dans le processus de la mondialisation. Après avoir mis l'accent sur l'agriculture comme secteur clé dans le combat de la lutte contre la pauvreté en Afrique, il a souhaité à l'avenir qu'une coopération franche se développe entre le NEPAD et le Centre Parlementaire canadien.
- A 10h11, le vice-président de l'Assemblée Nationale du Bénin, l'honorable SACCA KINA, a attiré l'attention de l'assistance sur la confiance qu'il faut cultiver dans la bataille contre la pauvreté. C'est une bataille pour le développement qui mettra du temps, précise t-il, mais qui sera certainement gagnée. Cependant, il a souligné que les nombreux efforts déployés jusqu'ici n'ont pas encore réussi à réduire l'ampleur considérable de la pauvreté. C'est donc la raison pour laquelle le Parlement devrait s'impliquer activement dans le suivi des stratégies de la réduction de la pauvreté. De ce fait, il est impératif d'armer les Parlementaires pour évaluer et contrôler les efforts mis en œuvre pour améliorer les conditions de vie des pauvres.

&

**PAUSE CAFE**

&

## **Après la pause-café**

### Module 1

---

**Présentateur** : DR Guy Amédée AJANOHOUN.

**Thème** : **Parlement, Engagement civique et Responsabilité Sociale.**

#### **1. Contenu du thème** :

Le concept de responsabilité sociale a été épluché à travers sept principaux points. Il s'agit de :

1. Qu'est ce que c'est que la Responsabilité Sociale (RS) ?
2. Quels sont les Piliers de la RS ?
3. Quels sont les liens avec d'autres concepts ?
4. Quels sont les éléments de la démarche de la mise en RS ?
5. Quels sont les facteurs de succès ?
6. Comment renforcer les moyens d'actions des Pauvres = Promouvoir la mise en RS ?
7. Suivi et Evaluation participatif.

Pourquoi assigner cette mission aux Parlements ? Parce qu'il existe un pacte implicite de confiance entre les citoyens et les députés.

Pour assumer ce rôle, il faut mettre sur pied un ensemble de mécanismes pour permettre aux élus du peuple d'exercer la responsabilité sociale. Elle

consiste au respect d'un certain nombre d'engagements aux cotés des pauvres .

Trois piliers classiques de la RS peuvent être retenus. Il s'agit de :

- la gouvernance ;
- l'efficacité des services publics ;
- le renforcement des capacités d'action des pauvres.

D'autres concepts importants sont reliés à cette notion de RS. Il s'agit principalement de :

- la participation et ;
- l'engagement civique.

## **2. QUESTIONS ET REACTIONS DES PARTICIPANTS**

Des réactions des Parlementaires, on peut retenir ce qui suit :

- Vu les maigres ressources dont dispose l'Etat, est-il réellement en mesure de donner les moyens adéquats aux Parlementaires (à travers l'ouverture d'une ligne spéciale au budget de l'Assemblée) pour assumer la présente mission à laquelle ils sont conviés ?
- De quels pauvres doit-on s'occuper et où les trouver ?
- Les pauvres ne veulent pas entendre parler de leurs devoirs mais uniquement de leur droits.
- Il y a des difficultés liées aux colorations politiques.
- Il faut des moyens autonomes pour ne pas dépendre du gouvernement.
- Quels sont les moyens dont dispose les Parlementaires pour assumer cette mission ?

Selon les éclaircissements apportés par le DR GUY A. AJANOHOUN, il convient de retenir que :

- Des trois missions traditionnelles assignées aux députés, ils assument globalement deux mais pas celle d'être un représentant « digne » des populations, en l'occurrence des pauvres.
- Oui, la nouvelle mission à laquelle le député est convié est lourde et les moyens pour la réaliser sont quasi inexistants. Mais la question centrale à se poser, c'est bien : ***Par où démarrer ?***

### **3. SUGGESTIONS ET OPTIONS**

Les pauvres n'accomplissent pas leurs devoirs à cause du défaut d'informations et du manque de confiance entre eux et les députés. Ces derniers ont de ce fait, pour rôle principal de s'engager aux cotés des pauvres.

### **4. FORCES & FAIBLESSES**

Les forces identifiées au terme des différentes réactions et suggestions suscitées par le module 1, sont :

- Très bonne attention ;
- Bonne participation ;
- Bon questionnement ;
- Le vécu Parlementaire quotidien est librement exprimé.

Le retard observé dans le démarrage du séminaire a été la principale faiblesse relevée et qui n'a pas permis à la première présentation de jouir de tout le temps nécessaire pour les questions sur cette présentation.

&

**PAUSE DEJEUNER**

&

## DEUXIEME DEMI JOURNEE

---

### Module 2

---

Présentateur : DR GUY AMEDEE AJANOHOUN

Thème : *L'implication du Parlement dans le DSRP.*

#### 1. CONTENU :

La présentation du DSRP s'est focalisée sur les trois aspects suivants :

##### ➤ PRINCIPES DE BASE DU DSRP :

- Processus participatif qui encourage l'appropriation par le pays de la stratégie ;
- Développement de partenariats entre Etat, acteurs locaux, partenaires au développement ;
- Diagnostic complet inscrit dans une perspective à long terme, et axé sur les résultats.

##### ➤ ELEMENTS PRINCIPAUX DU DSRP :

- une description du processus participatif national ;
- un diagnostic de la pauvreté ;
- un ensemble d'objectifs, d'indicateurs et des modalités de leur suivi ;
- les actions publiques prioritaires.

### ➤ **CYCLE DU DSRP :**

- Le diagnostic de la pauvreté ;
- L'élaboration des politiques ;
- La mise en œuvre ;
- Le suivi évaluation.

## **2. QUESTIONS ET REACTIONS DES PARTICIPANTS**

L'essentiel des questions se résume à :

- Quelles sont la qualité et la sincérité dans le processus ?
- Pourquoi le Parlement doit-il autoriser le budget alors qu'il n'a pas été impliqué au niveau du diagnostic ?
- Le vote du budget est-il le seul moyen dont disposent les députés ?
- Comment se fait l'identification des pauvres ?

## **3. SUGGESTIONS ET OPTIONS**

Les députés doivent auditionner les pauvres pour mieux les aider. C'est aussi un moyen pour les députés d'assumer leur responsabilité sociale.

Deuxième étape de la présentation :

La seconde étape de la présentation a permis aux participants d'échanger sur les deux questions suivantes :

Première question : **Pourquoi pensez-vous que le Parlement doit s'impliquer dans le DSRP ?**

Deuxième question : **A quel niveau du processus est-il pertinent d'impliquer le Parlement ?**

Trois groupes de participants ont été constitués à cette fin. Le dépouillement des résultats des travaux en groupes a permis de constituer la matrice de réponse ci-après pour la deuxième question :

	<b>Groupe 1</b>	<b>Groupe 2</b>	<b>Groupe 3</b>
<b>Niveau 1</b>	Oui	Probable	Oui
<b>Niveau 2</b>	Non	Probable	Oui
<b>Niveau 3</b>	Non	Non	Non
<b>Niveau 4</b>	Oui	Oui	Oui

Quant aux réponses apportées à la première question, il ressort que :

- le Parlement est une représentation nationale ;
- c'est à travers le Parlement que le peuple s'exprime ;
- la proximité du député par rapport aux pauvres ;
- le Contrôle des actions du Gouvernement en direction des pauvres.

Selon les éclaircissements apportés par le facilitateur et le présentateur, le Parlement peut avoir à s'impliquer à tous les niveaux comme l'a souligné HOBL. Mais, la nature de la question, en ce qui concerne le caractère pertinent de l'implication du Parlement, amène à retenir comme principal axe d'implication le 4<sup>ème</sup> niveau, celui du suivi - évaluation car l'efficacité du Parlement pourra être mieux ressentie à ce niveau, avec la possibilité de remonter vers les niveaux 3 – 2 – 1.

Le dernier exercice a été relatif à la question sur les expériences sénégalaises, nigériennes et béninoises en ce qui concerne les questions clés pour une évaluation d'ensemble du DSRP. Cet échange a permis de constater que le Parlement n'a pas été effectivement impliqué dans l'élaboration du DSRP dans les pays concernés.

Un élément important a retenu l'attention des participants. Il s'agit d'une raison nouvelle qui peut justifier l'implication du Parlement : *la cause des pauvres peut être une question qui peut recueillir un accord opposition/mouvance.*

IL faut que les Parlements prennent à bras le corps la question de l'internationalisation du DSRP.

Au total, le Parlement aura à analyser le budget selon les approches ci-après, en vue de s'assurer que les actions prioritaires du Gouvernement, sont favorables aux pauvres :

- Approche de la vulnérabilité ;
- Approche par le genre ;
- Approche par les ODM (adéquation avec les objectifs fixés dans le budget).

Le DSRP doit être décliné en un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). Le budget tout étant, la fenêtre, la traduction annuelle du CDMT, doit pouvoir cadrer avec l'approche de la pauvreté et les risques majeurs y afférents.

#### **4. Forces & Faiblesses**

Ce module a beaucoup retenu l'attention des participants. L'actualité de la question de lutte contre la pauvreté a favorisé une bonne compréhension du thème développé. Cela a permis d'éviter des discussions inutiles.

---

**Journée du mardi 20 avril 2004.**

---

## PREMIÈRE DEMI JOURNÉE

---

### Module 3

---

Présentateur : MR IGNACE ALLAGNON

**Thème : Le suivi participatif dans le processus de réduction de la pauvreté : cas du Bénin.**

#### **1. CONTENU :**

La présentation s'est focalisée autour des quatre idées forces ci-après :

- Historique et cadre général de suivi des DSRP ;
- Problématique de la participation : approche et processus ;
- Les grandes lignes et le suivi participatif du DSRP BENIN ;
- Quelques suggestions en vue d'une bonne participation de tous les acteurs.

Le DSRP fait partie des instruments promus par les institutions Financières Internationales pour répondre principalement aux limites des programmes d'ajustement structurel (PAS). En effet, ces derniers ont occulté les réalités socio-économiques et culturelles des pays les ayant expérimentés, de même que la perception de la croissance et du développement économique par les bénéficiaires eux-mêmes. De ce fait, le DSRP est la formulation de manière explicite de l'engagement d'un pays à modifier ses choix budgétaires en faveur des secteurs sociaux. L'objectif principal des DSRP est de réduire, conformément aux objectifs du Développement pour le Millénaire (OMD), de moitié la pauvreté d'ici 2025.

Quant à la problématique de la participation, elle met l'accent sur l'approche participative, le processus participatif, les expériences des pays sur la question, et les contraintes majeures enregistrées dans le processus participatif. Tous ces éléments renvoient à la nécessité de concevoir, d'impliquer et de rendre compte aux populations à la base qui sont les bénéficiaires en dernier ressort des actions du DSRP.

Les grandes étapes suivies dans la préparation du DSRP BENIN sont :

- Mise en place d'un mécanisme participatif ;
- Réalisation des concertations au niveau local ;
- Réalisation des concertations départementales ;
- Le choix des participants aux concertations départementales ;
- Réalisation des concertations au niveau central : au sein de l'administration, avec la société civile, avec les partenaires au développement et avec les institutions représentatives du peuple ;
- Mise en place d'un mécanisme de suivi évaluation de la mise en œuvre du DSRP ;
- Mise en place d'un cadre institutionnel : aux niveaux communal, départemental et national ;
- Mise en place d'un mécanisme de suivi technique de la mise en œuvre du DSRP [Observatoire du changement social (OCS)].

Il convient en outre de rappeler les principaux axes de la stratégie nationale adoptée dans le DSRP du Bénin. Il s'agit :

- du renforcement du cadre macro économique à moyen terme ;
- du développement du capital humain et la gestion de l'environnement ;
- du renforcement de la gouvernance et des capacités institutionnelles ;
- de la promotion de l'emploi durable et le renforcement des capacités des pauvres à participer au processus de décision et de production.

Les principales suggestions faites pour garantir une bonne participation de tous les acteurs portent sur la nécessité de renforcer en l'occurrence les organisations de la société civile, que ce soit sur le plan technique, financier, humain et institutionnel.

## **2. QUESTIONS ET REACTIONS DES PARTICIPANTS**

Parmi les questions posées, il s'agit de savoir si les élus locaux ont été impliqués dans l'approche participative ? Des réponses obtenues, il apparaît que l'Assemblée a été impliquée à deux niveaux : commission - plan et commission des finances. Avant la décentralisation, où les élus locaux n'existaient pas encore, ce sont les préfets qui ont été associés en son temps à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies.

A la question : pourquoi le fondement juridique du DSRP repose sur un décret et non sur la loi qui est une meilleure diffusion ? C'est le cas de l'ONG transparency-international qui a servi de réponse. Cette ONG a été créée sur l'incitation du pouvoir exécutif au Bénin.

Il est ressorti par ailleurs que le Gouvernement ne devrait pas faire de la DSRP sa seule affaire. Et pour y remédier, une intense sensibilisation est nécessaire. Il a été en outre reproché l'insuffisance de dissémination du DSRP. C'est à dire qu'il n'y a pas eu de battage médiatique sur le DSRP.

Par rapport au souci de certains participants de savoir comment mettre le DSRP à l'abris des différents changements éventuels, il a été proposé de procéder au suivi et au contrôle en amont et en aval du budget. Ensuite faire le contrôle des réalités physiques.

&

## PAUSE CAFE

&

A la reprise, le présentateur a relancé le débat par une question à l'endroit des participants. Il s'agit d'identifier les principaux points d'entrée qui permettent au Gouvernement de définir une meilleure politique de réduction de la pauvreté. De vives réactions ont été notées à la suite de cette question.

Tout d'abord, le premier point d'entrée soulevé est l'insuffisance de vulgarisation. Ensuite la population doit savoir ce que c'est que le DSRP et quels sont les dispositions pour atteindre les objectifs du DSRP. Par ailleurs, le rôle du député est décisif car a l'avantage d'avoir à rendre compte pour les questions nationales.

D'autres interventions ont mis l'accent sur la nécessité :

- d'initier des journées parlementaires sur le DSRP et son contenu ;
- de prendre ensuite des engagements ;
- de sortir le DSRP des bureaux ;
- de corriger les insuffisances liées à l'approche elle-même ;
- d'avoir une large implication des médias ;
- d'insister sur le processus interne ;
- d'impliquer largement les députés et les élus locaux en ce qui concerne l'aspect suivi - évaluation - contrôle.

Aux questions : quel organe mettre en place ? et comment mettre le Parlement aux côtés des bénéficiaires de la stratégie ?, la réponse a essayé de mettre en exergue le plan de diffusion du contenu du DSRP. Le but ici

étant d'aider le Parlement à s'engager à faire participer les pauvres (APE, chambre de commerce, fédération, etc.).

### **3. FORCES ET FAIBLESSES**

Il est à noter sur ce module, une forte participation des parlementaires. Des questions et réactions très pertinentes ont meublé les débats.

Cependant, on peut signaler comme faiblesse de ce module la perception pénible de l'exposé, du fait de la voix basse du présentateur et de la rapidité dans son exposé.

## DEUXIEME DEMI JOURNÉE

---

### Module 4 volet 1

---

Présentateur : DR PAUL OUEDRAOGO.

***Thème : Outils participatifs permettant au citoyen et à la communication de faire le suivi et l'évaluation de la pauvreté : aspects inventaire des outils.***

#### **4. CONTENU :**

L'objectif principal de cette présentation est d'une part, d'établir un cadre de cohérence entre le module 4 et les modules 1, 2 et 3, et d'autre part, d'harmoniser les concepts en matière de suivi évaluation.

Au travers du premier module, l'information apparaît comme une préoccupation transversale dans les trois piliers de la responsabilité sociale. Les modules 2 et 3 ont mis l'accent sur la diversité des outils participatifs. Or le module 4 a pour objet de préciser les outils participatifs qu'il faut au citoyen et à la communauté pour faire le suivi et l'évaluation de la pauvreté.

Il existe une diversité d'outils participatifs. Ces derniers s'appuient sur des méthodes quelles soient qualitatives ou quantitatives (évaluation par les bénéficiaires, feedback par le client, suivi par la communauté, fiche d'évaluations citoyennes, suivi par la société civile, suivi participatif de l'impact, etc.). Les outils participatifs servent à faire des classements hiérarchiques, des analyses de tendances, et des analyses causes - effets. Il convient en outre, de mettre l'accent sur les deux outils participatifs pertinents pour le suivi évaluation des stratégies de réduction de la pauvreté.

Il s'agit de la méthode des fiches d'évaluation par les communautés et la fiche d'évaluation par les citoyens.

Les relations avec les cycles des projets, peuvent entre autres, être illustrées par les indicateurs de performance, le cadre logique, les indicateurs propres à la gestion de projet. Les indicateurs sont de plusieurs sorte à savoir : les indicateurs de résultats, les indicateurs de risques et les indicateurs d'efficacité. Les caractéristiques essentielles des indicateurs sont :

- la pertinence ;
- en quantité limitée ;
- facilement utilisable ;
- intermédiaire et précurseur ;
- quantitatif plutôt que qualitatif ;
- comparable et spécifique.

Les critères de sélection de ces indicateurs sont : la validité, la fiabilité, la sensibilité, la simplicité, l'utilité et la viabilité financière.

***Cette présentation a balisé le chemin à la présentation suivante. A ce titre, elle n'a pas connu de discussions.***

Présentateur : DR DAVID G. HOUINSA.

**Thème : Outils participatifs permettant au citoyen et à la communauté de faire le suivi et l'évaluation de la pauvreté : focus sur la fiche d'évaluation par les communautés et la fiche d'évaluation par les citoyens.**

### **1. CONTENU :**

Ce module porte sur :

- la clarification de quelques concepts-clés de la gestion des Projets / Programmes ;
- la logique d'intervention d'un Projet ou d'un Programme ;
- le suivi-évaluation ;
- les paramètres-clés permettant de mesurer les résultats, les effets ou l'impact.

L'objectif principal de ce module est d'aider les participants à être capables d'utiliser les outils participatifs d'évaluation en vue d'engager les citoyens dans un processus de mise en responsabilité.

Les concepts-clés de la gestion des projets/programmes sur les quels l'attention devrait être focalisée, sont :

- Planification / Plan ;
- Programmation / Programme ;
- Projet ;
- Projection ;

- Préviation ;
- Prospective ;
- Développement communautaire ;
- Développement local ;
- Développement communal.

Il convient de retenir l'articulation Plan – Programme – Projet. Le projet propose des solutions partielles à des problèmes fondamentaux. Quant au programme, il est un ensemble de projets liés, cohérents et coordonnés contribuant ensemble à la réalisation d'un but. En revanche, un plan est plus global . Il peut être décliné en plusieurs programmes ; ces derniers étant beaucoup plus concrets et opérationnels. Le plan traduit la volonté politique de développement du pays ou de la localité.

Quant à la nuance à faire entre la projection, la prévision et la prospective, il faut signaler que la projection est une opération technique réalisée au moyen d'un modèle et faite sur la base d'un ensemble d'hypothèses en vue d'explorer les futurs possibles. La prévision quant à elle, est une projection particulière pour laquelle les hypothèses retenues pour les variables extérieures au modèle sont considérées comme les plus probables. La prospective permet en revanche, d'examiner les évolutions ou scénarios alternatifs de long terme de la société dans son ensemble, et de dégager les plus cohérents au plan interne (cohérence entre les évolutions politiques, institutionnelles, économiques, sociales, culturelles, etc.).

La logique d'intervention d'un projet ou d'un programme repose en outre sur le cadre logique. En effet, ce dernier est un outil qui aide à apprécier aisément la manière avec laquelle l'intervention va évoluer, ainsi que la stratégie et les moyens mis en œuvre. Le cadre logique met d'une part, en

relation verticale les objectifs avec les résultats et les moyens et coûts des activités devant conduire aux résultats, et d'autre part en relation horizontale, la logique d'intervention, les indicateurs objectivement vérifiables, les sources d'information et éventuellement les hypothèses. La logique d'intervention quant à elle peut se résumer ainsi : grâce aux moyens, on peut entreprendre les activités ; grâce aux activités, on obtient les résultats ; par le biais des résultats, on cherche à réaliser l'objectif spécifique ; via l'objectif spécifique, on contribue à l'objectif général.

Ce qu'il faut retenir en ce qui concerne le suivi-évaluation, c'est que contrairement à la planification qui porte sur l'avenir, le suivi se réfère au présent et l'évaluation au passé. Le suivi est alors défini comme étant la collecte et l'analyse régulière d'informations pour la surveillance du progrès de la mise en œuvre du projet. L'évaluation pour sa part, est un regard sur un projet ou un programme et qui sert à apprécier si l'action est vraiment adaptée aux objectifs, si ces objectifs sont vraiment opportuns, réalistes et réalisables, s'ils ont été atteints et à quel prix, etc.

Au rang des outils participatifs du suivi-évaluation, le concept de suivi et évaluation participatifs (SEP) mérite une attention particulière. Le SEP est en effet, un processus qui permet aux personnes intéressées, à différents niveaux, de participer :

- au suivi ou à l'évaluation d'un projet particulier, d'un programme ou d'une politique donnés ;
- au contrôle s'agissant du contenu, du processus et des résultats du suivi et de l'évaluation ;
- à la mise en œuvre ou à l'identification des actions correctrices.

Il convient de mentionner les approches pour le suivi participatif des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP). Il s'agit de i) l'approche participative du suivi ; ii) la fiche d'évaluation par les citoyens et ii) le suivi qualitatif de l'impact. La fiche d'évaluation participative renseigne sur : la connaissance des services ; la disponibilité des services ; l'utilisation des services ; la satisfaction des services ; la comparaison des différents services et la recommandation pour l'amélioration des services.

Enfin, c'est le lieu de préciser les paramètres pouvant permettre de mesurer les résultats, les effets et l'impact. Ces paramètres sont : la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la viabilité d'un projet. Grosso modo, un projet est pertinent lorsqu'il permet d'atteindre l'objectif global. Il est efficace, lorsqu'il permet d'atteindre les résultats prévus, et viable lorsqu'il survit convenablement après le retrait des promoteurs ou bailleurs. Ce qui suppose une prise en mains du projet par les bénéficiaires. En outre par analyse de l'impact, on entend une appréciation sur tous les effets d'une action sur l'environnement au sens le plus large (technique, économique, culturel, politique, écologique).

## **2. QUESTIONS ET REACTIONS DES PARTICIPANTS**

Les questions et réactions ont porté sur l'organisation du travail du terrain prévu pour le lendemain.

En effet, à la question de savoir quels sont les domaines d'intervention contribuant à réduire essentiellement la pauvreté dans nos pays, les honorables députés ont proposé les réponses suivantes : la santé, l'eau potable, l'éducation, le secteur privé, l'agriculture, l'emploi, le transport,

l'accès au crédit, le genre. Il a été dégagé deux domaines d'intervention prioritaires que sont la santé et l'agriculture.

Dans le cadre de l'enquête qui sera effectué le lendemain sur le terrain, les députés se sont répartis en deux groupes un pour le volet santé et le second pour le volet agriculture.

Font partie du groupe 1 les honorables : Diagne OUMOU K. CISSE , DIB NIOM, NIAME Ibrahima, AHOUANDOGBO Raphaël, Ousmane SOULEYMANE ORTHE.

Le groupe 2 est constitué des honorables ADAM SOULE Abou ,BALARABE Abdourahim, ADEYINKA Simon, FATAYE Abdou,AHOUANSOU Mathieu, NGOM Biram.

L'objectif du premier groupe se résume à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers l'accroissement de l'accès des populations rurales aux Soins de Santé Primaires ; celui du second prend en compte l'étude d'un projet de promotion de ressources alimentaires non conventionnelles.

Les deux groupes ont travaillé chacun de son côté afin de retenir ses critères d'évaluation et d'élaborer des questionnaires pour obtenir les informations en relation avec les critères retenus.

Ce travail en groupe a clôturé les travaux de la journée du 20/04/04.

---

**Journée du mercredi 21 avril 2004.**

---

***Cette journée a été celle du terrain.***

Après avoir pris départ très tôt de OUIDAH, les honorables députés se sont dirigés vers la Commune d'ABOMEY-CALAVI (situés à environ 30 km de OUIDAH) où ont été effectuées les enquêtes sur le terrain dans l'arrondissement de TOGBA ( 8 km de la ville d'ABOMEY-CALAVI).

L'essentiel du travail sur le terrain a constitué en la collecte des données.

Le groupe 1 qui a travaillé sur la santé s'est intéressé au centre de santé de TOGBA et s'est réparti en 2 sous-groupes qui ont fonctionné comme suit :

- 2 honorables députés se sont intéressés au centre de santé proprement dit (cadre théorique, le personnel et ses conditions de travail...);
- les 3 restants sont descendus dans la communauté de TOGBA afin de recueillir des informations sur le centre de santé (besoins, prestations de service, problèmes d'accès aux soins de santé primaires ...).

En ce qui concerne le groupe n°2, il s'est investi dans le domaine de l'agriculture.

Ainsi ce groupe s'est dans un premier temps intéressé au Centre de Recherche et de Formation du Centre International d'Eco - Développement Intégré (CECODI) qui travaille en partenariat avec la SNV (organisation néerlandaise de développement), le Centre Béninois de Développement Durable (CBDD) et l'ONG internationale belge Veco.

Le but principal de ce Centre qui est d'ailleurs une ONG béninoise est de contribuer à l'amélioration du bien-être des populations et à la conservation de la biodiversité. Ce centre assure la formation sur les techniques de

production de certaines ressources forestières élaborées à partir des connaissances endogènes, la transformation des ressources alimentaires forestières locales, la recherche-développement sur l'utilisation rationnelle des ressources naturelles pour le bien-être des communautés et surtout la prise en compte des ressources naturelles (faune et flore) en tant que partie intégrante du patrimoine national. C'est au niveau de ce centre que les techniques de production des ressources alimentaires forestières sont mises au point pour être ensuite diffusées dans le monde rural.

Dans un second temps les honorables députés sont allés vers des groupements de femmes qui ont été formées par le CECODI afin d'obtenir des réponses à leurs diverses préoccupations.

La deuxième partie du travail qui a consisté au traitement et à l'analyse des données recueillies sur le terrain, a eu lieu à OUIDAH dans la soirée.

---

**Journée du jeudi 22 avril 2004.**

---

***La journée du 22/04/04 a servi à l'élaboration du rapport de travail de chaque groupe et à leur présentation.***

La matinée a été consacrée d'abord à l'élaboration et la présentation des comptes-rendus ensuite à la présentation d'une communication intitulée : concept – stratégies et modes de communication dans le cadre des fonctions parlementaires par le Dr HOUINSA DAVID.

## **I- COMPTE RENDUS**

### **A- Compte rendu du Groupe 1.**

#### **Rapport d'évaluation du centre de santé de TOGBA**

---

Le Groupe N° 1 chargé de mener une enquête d'évaluation du centre de santé de TOGBA construit pour rapprocher les populations des structures de soins de santé primaires s'est rendu sur les lieux de santé le mercredi 21 Avril 2004.

Le but de l'enquête (objectifs spécifiques) était d'évaluer la pertinence et l'efficacité à posteriori du projet de centre de santé à TOGBA d'un coût de 31.000.000 FCFA environ.

La méthodologie a consisté à scinder les enquêteurs en deux sous-groupes , l'un étant chargé de recueillir l'évaluation faite par les populations et l'autre étant chargé de recueillir l'évaluation du Centre de santé par le personnel dudit Centre.

## ***1) Travaux du sous groupe N°1***

Le sous groupe N°1 chargé de l'évaluation des populations, a défini les critères d'évaluation suivants :

- 1) Effectifs suffisants des employés ;
- 2) Accueil réservé par les agents ;
- 3) Qualité des soins ;
- 4) Disponibilité ;
- 5) Coût de fréquentation de l'ambulance ;
- 6) Taux de fréquentation du centre ;
- 7) Disponibilité de l'ambulance.

La notation allait de 1 à 3, soit 1=mal, 2= acceptable, et 3=très bon.

Le sous groupe N°1 a interrogé les populations de deux villages : celui de Ouéga TOKPA et celui de Somè.

L'effectif interrogé est de 7 personnes en individuel et 22 en groupes (03), soit 29 personnes au total pour une population de 19423 personnes que polarise le centre de santé conçu pour 7 villages.

Les enquêteurs n'ont pas rencontré de difficulté sur le terrain. Les ménages à visiter étaient prévenus à l'avance.

## ***RESULTATS DES TRAVAUX DU SOUS GROUPE N°1***

Après le dépouillement des questionnaires, ceux-ci ont donné les résultats suivants :

- Effectifs suffisants des employés : mal 7, acceptable 3, moyenne 1,3 ;
- Accueil réservé par les employés : tous (10) l'ont jugé très bonne : moyenne 3 ;
- Qualité des soins : 1 acceptable et 9 très bon : moyenne 2,9 ;

- Disponibilité des médicaments : tous l'ont jugé très bonne : moyenne 3 ;
- Coût des médicaments : acceptable 3, très bon 7 : moyenne 2,7 ;
- Taux de fréquentation : acceptation 3, très bonne 7 : moyenne 2,7 ;
- Disponibilité de l'ambulance : Tous l'ont jugé mauvaise : moyenne 1.

Il est à signaler d'une part, que le centre ne dispose pas d'ambulance. D'autre part, l'absence d'eau potable même pour boire les comprimés, de même que de l'électricité et de laboratoire d'analyses, ont contribué à la non optimisation du taux de fréquentation du centre.

Il s'y ajoute que les populations ont tendance à essayer d'abord leur médecine traditionnelle avant de venir au centre de santé pour des raisons économiques et culturelles.

## ***II) Travaux du sous-groupe n°2 chargé de mener l'évaluation du centre de santé par le personnel***

*Le sous-groupe n°2 a défini les critères suivants :*

- 1) Effectif suffisant des employés ;
- 2) Qualification des agents ;
- 3) Moyens logistiques disponibles ;
- 4) Conditions de travail ;
- 5) Disponibilité et accessibilité des médicaments ;
- 6) Appréciation du comité de gestion ;
- 7) Taux de fréquentation ;
- 8) Taux de natalité ;
- 9) Taux de mortalité.

Ici aussi, la notation retenue est : mal 1, acceptable 2 et satisfaisant 3.

Le sous-groupe n°2 a interrogé le personnel fonctionnaire (02) un infirmier et une sage-femme. Il n'a pas pu interroger le personnel subalterne (un infirmier, deux aides-soignants et un gardien). Les enquêteurs n'ont pas rencontré des difficultés à ce niveau aussi, le personnel étant prévenu d'avance.

### **RESULTATS DES TRAVAUX DU SOUS-GROUPE N°2**

Après dépouillement des questionnaires, ceux-ci ont donné les résultats suivants (voir le tableau ci-dessous) :

Critères définis	NOTE			
	Mauvais 1	Acceptable 2	Satisfaisant 3	Observations
Effectif suffisant des employés	2			Moy = 1 => mauvais
Qualification des agents		2		Moy = 2 => moyen
Moyens logistiques	2			
Conditions de travail	2			Moy = 1 => mauvais
Disponibilité et accessibilité des médicaments			2	Moy = 3 => excellent
Appréciation du comité de gestion	2			Moy = 1 => mauvais
Taux d fréquentation	2			Moy = 1 => mauvais

Taux de natalité		2		Moy = 1 => moyen
Taux de mortalité		2		Moy = 2 =>moyen

Il est à noter que le centre reçoit en moyenne 21 patients par jour et polarise 19 423 personnes réparties entre 7 villages soit 10 en médecine générale et 11 en maternité soit environ 6 300 personnes par an.

Cette faiblesse du taux de fréquentation obéit aux mêmes causes que celles soulevées dans le rapport du sous groupe N°1 (eau, électricité, téléphone, moyens économiques, culture, etc.).

S'agissant du taux de mortalité et de natalité, ils sont respectivement à 1,3 % et 20,5%.

Critères d'évaluation retenus	NOTES			OBSERVATIONS
	Mauvais 1	Acceptable 2	Très bien 3	
Pertinence			x	
Efficacité		X		
Efficienne			X	
Viabilité			X	

## ***Synthèse des deux évaluations***

Il s'agit de s'interroger sur la pertinence du Centre de santé de TOGBA conçu pour rapprocher les populations des structures de soins de santé primaires d'une part et d'autre part son efficacité.

L'analyse des données recueillies montre une ambiguïté.

En effet, autant les populations apprécient le Centre et le fréquentent du fait de sa proximité, autant le taux de fréquentation est faible du fait des raisons évoquées dans les deux rapports, ce qui en compromet l'efficacité. Cependant, il faut signaler que le centre était fermé pendant longtemps pour des raisons d'insalubrité. Il n'a été re-ouvert qu'en 2001 alors que les travaux continuaient jusqu'en 2002.

Pendant la fermeture, les populations surtout féminines, avaient perdu l'habitude de le fréquenter. La tendance est à la reprise sauf pour un village plus proche de Cotonou (que de TOKPA) dont les structures de santé sont plus opérationnelles.

Le semblant de contradiction dans l'appréciation du taux de fréquentation faite par le personnel et celle faite par la population (1 contre 2,7) est dû au fait que la population interrogée est celle qui vit à moins d'un kilomètre du centre, alors que celui-ci polarise 7 villages et 19 423 personnes.

C'est pourquoi une pondération s'impose. S'agissant du comité de gestion, son fonctionnement est mauvais.

---

### • **Questions et réactions.**

- Quels ont été les critères de choix du site d'implantation du centre de santé ?
- Quelles sont les maladies les plus fréquentes rencontrées dans le centre de santé ?

- Quelles sont les taux de fréquentation des femmes, des hommes et des enfants ?
- Puisque la population a souvent recours à la pharmacopée en première intention, les besoins d'implantation d'un centre de santé dans l'arrondissement étaient-ils exprimés, justifiés ?
- N'existeraient-ils pas d'autres structures sanitaires mieux équipées dans les voisinages du centre de santé dont la présence influencerait le taux de fréquentation du centre ?

Les critères de choix d'implantation du site n'ont pas été explorés. Par ailleurs des structures sanitaires existent dans l'arrondissement mais pas au voisinage immédiat du centre de santé donc elles n'influencent certainement pas son taux de fréquentation.

Le paludisme, les infections respiratoires aiguës, l'anémie et les diarrhées sont les principales affections rencontrées dans le centre de santé.

Le taux général de fréquentation est estimé à 21%.

Les besoins étaient justifiés et ce n'est pas la pharmacopée qui, à elle seule, constitue la cause principale du faible taux de fréquentation ; entre autres, on peut citer l'enclavement de la zone avec les problèmes d'accès au centre de santé pendant l'hivernage, le manque de matériels adéquats de travail notamment un laboratoire d'analyses biomédicales et une ambulance.

- **Suggestions et Options**

Un accent particulier doit être mis sur l'accueil des patients par le personnel soignant car il est fondamental et participe à 75% à la guérison du malade.

Le comité santé de l'Assemblée Nationale du Bénin devra mettre à la disposition du personnel soignant de meilleures conditions de travail afin

d'encourager le personnel soignant et ainsi améliorer la prestation de services.

- **Forces et faiblesses.**

Tous les participants ont apprécié agréablement la présentation de ce compte-rendu. Le travail a été jugé d'un grand intérêt mais il a été déploré le fait que l'accent n'a pas été mis sur le genre dans la présentation de la population cible.

## **B- Compte-rendu du groupe 2.**

### **Rapport d'évaluation du « Projet de promotion des ressources alimentaires non conventionnelles » dirigé par le centre international d'éco - développement intégré (CECODI) d'ABOMEY- CALAVI.**

---

Dans le cadre d'un exercice de suivi et d'évaluation de la réduction de la pauvreté, le groupe n°2 a visité le centre international d'éco - développement intégré (CECODI) qui intervient dans le domaine de l'agriculture. En effet depuis 1998, ce Centre gère un projet dénommé « projet de promotion des ressources alimentaires non conventionnelles » dont l'objectif global est d'améliorer les conditions de vie des femmes à travers la création d'une filière dynamique et autogérée des ressources alimentaires locales. Le projet est financé depuis 2003 pour 3 ans pour 300 millions dont 265 millions provenant du fonds du parlement belge.

La visite du groupe vise essentiellement à évaluer la pertinence et la viabilité du projet.

Pour ce faire, on a adopté la méthodologie suivante :

- 1) L'élaboration d'un questionnaire ;
- 2) La collecte des données sur le terrain ;
- 3) L'exploitation des données ;
- 4) Recommandations.

## ***I. L'élaboration des questionnaires***

### **1) De la pertinence**

A ce niveau, les questions essentielles sont :

- quelles sont les motivations du choix des ressources alimentaires non conventionnelles ?
- quelles sont les raisons de la création d'une filière dynamique et autogérée ?
- quel est l'impact du projet sur les conditions de vie des bénéficiaires ?
- quelle a été la participation des bénéficiaires dans la conception du projet ?

### **2) De la viabilité**

- Avez-vous l'impression que les attitudes acquises par les bénéficiaires sont suffisantes pour autogérer leur exploitation ?
- Y'a-t-il des débouchés pour écouler les produits :
  - o Local
  - o Régional
  - o International ?
- Les ressources générées par le projet permettent-elles d'assurer la pérennisation de l'activité ?
- Pouvez-vous produire vos propres semences ?

## **II) La collecte des données : Description**

### **1) Visite de terrain**

La visite de terrain a consisté dans un premier temps à prendre connaissance du processus de préparation des semences de champignons à leur composition dans les ateliers et leur conditionnement dans le laboratoire.

Dans un deuxième temps, elle a consisté en la découverte du Centre d'exploitation et de formation du CECODI, situé à 7 km de la direction du Centre lui-même. A ce niveau, il nous a été expliqué le processus de production des escargots et surtout celui de la production des champignons où on a vécu l'expérience avec les femmes employées par le Centre.

Dans un troisième temps, nous avons rendu visite aux femmes productrices de champignons qui ont été formées et appuyées par le Centre. On a pu visiter l'exploitation de deux femmes sur les 13 qui se sont adonnées à l'activité. Il ressort de ces visites que les produits de l'exploitation répondent aux attentes des producteurs.

### **2) Entretien avec les acteurs du projet**

A ce niveau, on distinguera les responsables du centre et les bénéficiaires du projet.

#### *a) Entretien avec les responsables du centre*

De cet entretien il ressort ce qui suit :

- De l'initiative du projet : le projet a été conçu par le Centre avec la participation des bénéficiaires identifiés par lui. Ces bénéficiaires sont des femmes démunies ayant des activités précaires, donc pourront

améliorer leurs conditions de vie avec les deux filières. La demande est largement supérieure aux prévisions de production faites par le Centre ;

- De la sélection des bénéficiaires : le choix des bénéficiaires est basé sur des critères : écologiques, socioculturelles, économiques (débouchés) et de disponibilité des substrats.
- De la défection des bénéficiaires : les défections sont expliquées par le manque des moyens financiers pour l'installation des bénéficiaires et de leur non croyance à l'assurance des débouchés ;
- Du blocage de la production des femmes malgré les appuis dont elles bénéficient : une enquête est en cours pour connaître les vraies raisons de ce blocage de production afin de voir quelle nouvelle orientation donner à la filière ;
- De la viabilité du projet après 2005.

A ce niveau, deux problèmes fondamentaux se posent :

- i) Le caractère social du projet ne lui permet pas de dégager suffisamment de fonds pour prendre en charge les filières après la fin du projet en 2005.
- ii) Le projet n'a pas encore réussi à organiser les filières en des filières dynamiques et autogérées au vrai sens du terme.

Il ressort pour ce faire un besoin de financement supplémentaire de trois ans au moins avant de penser à la viabilité de l'activité.

#### *b) Entretien avec les bénéficiaires*

Il s'agit ici seulement de l'exploitation des champignons.

*b1) Les bénéficiaires employées par le centre et en attente de s'installer à leurs propre compte.*

A ce niveau, il faut signaler qu'il y'a eu beaucoup de réticence de leur part à répondre franchement aux questions malgré que l'entretien ait eu lieu sans les responsables du Centre. Mais malgré ceci, on a pu tirer d'elles ce qui suit :

- L'activité rapporte par mois à chacune une somme de 40 000FCFA ;
- Ce gain est légèrement supérieur et plus sûr que ce qu'elles tiraient de leurs activités antérieures ;
- L'activité leur permet de subvenir à leurs besoins surtout pour le paiement des frais d'écolage de leurs enfants ;
- Elles pensent pouvoir s'installer à leur propre compte après avoir rassemblé les fonds nécessaires pour le faire ou si elles reçoivent un prêt à cet effet.

*b2) Les bénéficiaires exercent pour leur propre compte.*

Elles ont en ce qui les concernent parlé librement. Il en ressort ce qui suit :

- La nouvelle activité a moins de contraintes et procure plus de gain, mais elle est exercée cumulativement avec les anciennes activités ;
- Cette activité permet de subvenir de façon prompte à leurs besoins et d'aider leurs respectifs pour le paiement des frais d'écolage des enfants et d'autres dépenses de ménage, donc améliorer les conditions de vie.
- L'installation la plus grande des 13 a coûté environs 112.000 CFA. Au niveau de cette unité de production, on a :
  - ❖ Un chiffre d'affaire de 90 000FCFA le mois ;

- ❖ Les dépenses sont de 42 000FCFA le mois ;
- ❖ Dégageant un bénéfice de 48 000FCFA le mois plus l'autoconsommation et les dons ;
- ❖ Pour une installation plus petite on a :
  - CA (chiffre d'affaire) => 29 000 par mois ;
  - Dépenses => 14 000 par mois ;
  - Bénéfice => 15 000 par mois + autoconsommation et dons.
- L'assistance et le suivi sont toujours assurés par le CECODI ;
- Blocage de la production au même niveau : cela s'explique par le défaut des moyens pour s'élargir les installations.

Souhait : octroi de crédit.

La plupart de ces bénéficiaires sont dans le secteur depuis 5 ans et depuis lors, elles ont vu leurs conditions de vie améliorées, ce qui fait que certaines personnes qui hésitaient jadis s'intéressent aujourd'hui de plus en plus à l'activité.

### ***III) L'exploitation des données***

Après l'exploitation des données nous avons abouti à l'évaluation à travers la fiche suivante :

### Fiche d'évaluation de la filière « champignons »

Notes sur 5	Très M al O	Mal 1	Médiocre 2	Correct 3	Bien 4	Très Bien 5
Indicateurs						
Participants des bénéficiaires à l'élaboration	X					
Choix des zones d'implantation				X		
Choix de bénéficiaires				X		
Impression des bénéficiaires				X		
Apport du projet sur le niveau de vie des femmes					X	
Capacité des femmes à se prendre en charge			X			
Potentialité de débouchés					X	
Viabilité du projet			X			
Appui du gouvernement au projet	X					

Au vu de cette évaluation il est clair que le projet est pertinent. Mais pour assurer la pérennité de l'activité après 2005, le groupe recommande ce qui suit :

#### **V) Recommandations**

- Rendre disponibles les semences après 2005 ;
- Organiser les femmes en association ;
- Intéresser à la filière les opérateurs économiques ;
- Sensibilisation des pouvoirs publics dans le but de création effective de la filière ;

- L'implication des parlementaires dans la promotion de la filière qui mérite une attention particulière ;
- Faire la promotion de la recherche appliquée.

- **Questions et réactions**

- Quelles sont les raisons qui ont motivé le choix des champignons et des escargots (par projet) comme ressources alimentaires non conventionnelles par le projet ?
- Les champignons et les escargots étaient autrefois considéré comme des aliments des pauvres mais aujourd'hui, ils sont consommés par les « riches ». A-t-il existé un mécanisme de sensibilisation et d'intervention des préjugés afin de permettre aux projets de persévérer ?
- Existe-t-il des structures pour le contrôle de la sécurité alimentaire, la conservation des produits et des marchés afin d'assurer le bon écoulement des produits ?

Ce sont des aliments très riches qui assurent la sécurité alimentaire. En assurant leur promotion, on diminue la frustration que provoquerait leur consommation. Mais ces produits sont déversés sur le marché international surtout et aussi national.

Par ailleurs, on ne peut partir que des denrées alimentaires dites des pauvres pour promouvoir les pauvres en faisant consommer ces aliments par les riches.

Le projet est doté d'un laboratoire d'analyses qui assure la sécurité alimentaire, d'un système de conservation à technologie avancée.

- **Suggestions et options.**

Le pouvoir public devrait se rapprocher du projet, de même que les parlementaires afin de le promouvoir car il s'agit d'un projet ayant beaucoup d'avenir susceptible d'étendre ses productions à d'autres ressources alimentaires non conventionnelles.

Ce projet devrait également bénéficier de cette assistance pour qu'avant son terme (2005) il soit mis en place une filière si non il risque de ne pas être viable. Pour éviter la disparition du projet à son terme, on pourrait :

- faire en sorte que la commission des finances prennent en compte ces activités ;
- les parlementaires béninois pourraient se mettre en contact avec leurs collègues belges pour créer une deuxième phase du projet qui permettra de mettre en place la filière ;
- en dehors de la coopération belge, attirer l'attention d'autres partenaires au développement pour étendre ce projet au-delà 2005 et obtenir la création de la filière.

- **Forces et Faiblesses**

L'assistance a particulièrement apprécié la méthodologie adoptée par le groupe. Il a été retenu également l'impact de la recherche appliquée sur les ressources alimentaires non conventionnelles.

A la fin de ces deux présentations, le Dr GODONOU DAVID a fait une synthèse dans laquelle a été précisée entre autres la relation entre les termes efficacité – économie – équité. Chacun de ces termes, a été une fois encore défini de façon claire et précise.

Par ailleurs, une attention particulière des participants a été attirée sur l'explication dynamique des résultats obtenus.

## II- CONCEPT – STRATEGIES ET MODES DE COMMUNICATION DANS LE CADRE DES FONCTIONS PARLEMENTAIRES.

Avec la participation des honorables députés, il a été élaboré une définition du concept de communication. Il a été question ensuite d'énumérer les principes de base de la communication avant de passer aux qualités essentielles qu'un parlementaire doit pouvoir cultiver en matière de communication.

*Après midi du 22/04/04*

Le Dr Guy Amédée AJANOHOUN a, dans un bref exposé, présenté les étapes du processus du DSRP :

- le diagnostic de la pauvreté ;
- la formulation des politiques ;
- la mise en œuvre ;
- le suivi évaluation qui lorsqu'il est collé à l'électorat influence tout le processus.

Ensuite, les députés après s'être regroupés selon leur nationalité, se sont exercés à concevoir une fiche destinée à l'évaluation d'une activité pilote de réduction de la pauvreté au niveau du parlement sur la base des outils de référence acquis pendant la formation.

### **RAPPORT DES TRAVAUX DES HONORABLES DEPUTES DU SENEGAL**

- **Objectif global** : Lutte contre l'analphabétisme.
- **Objectif spécifique** : Augmenter le taux d'alphabétisation dans une communauté rurale.

- **Outils** : 3 fiches d'évaluation
  - Fiche d'évaluation des populations ;
  - Fiche d'évaluation des prestataires ;
  - Fiche d'évaluation de l'administration.

- **Fiche d'évaluation des populations.**

**1. Pertinence**

- Implication des populations dans la conception ;
- Sensibilisation des populations ;
- Caractère prioritaire du projet ;
- Attente des populations ;
- Accessibilité des populations aux cours.

**2. Efficacité**

- taux de fréquentation (tranche d'âge/sexes) ;
- taux de réussite ;
- évaluation des prestataires ;
- horaires des cours ;
- compatibilité avec les autres activités des populations.

- **Fiche d'évaluation des prestataires**

- Critère d'évaluation ;
- Efficacité ;
- Effectif de formateur mis en place ;
- Nombre de locaux ;
- Suffisance du matériel utilisé ;
- Niveau des formateurs ;
- Nombre d'heures de cours ;

- Horaire des cours ;
- Niveau des salaires payés.

- **Fiche d'évaluation de l'administration**

***Pertinence***

- Degré d'adhésion des populations ;
- Degré d'association des populations dans la conception du projet ;
- Situation antérieure du taux d'alphabétisation.

***Efficacité***

- méthode de choix des formateurs ;
- effectif mis en place ;
- moyens logistiques mis à disposition ;
- contrôle de la formation ;
- montant salaire ;
- nombre d'heures de cours fixées ;
- situation nouvelle du taux d'alphabétisation.

Il a été proposé aux honorables députés sénégalais par le Dr Paul OUEDRAOGO de prendre comme indicateur de performance le taux d'alphabétisation des adultes =  $x\%$  en année A dont  $y\%$  de femmes.

## **RAPPORT DES TRAVAUX DES HONORABLES DEPUTES DU BENIN**

- **Thème du projet pilote** : « impact des projets de retenue d'eau sur l'amélioration des conditions de vie des populations dans les départements du Borgou et du Plateau ».

- **Objectif** : Evaluer la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la viabilité des projets.
- **APPROCHE METHODOLOGIQUE**
  - Echelle de travail : arrondissements ;
  - Outils de travail : évaluation par les communautés ;
  - Instruments de travail : Questionnaire.

Le questionnaire s'intéresse aux :

- bénéficiaires (intérêt, proportion, participation) ;
- activités principales liées aux projets ;
- activités secondaires ;
- impact sur l'activité économique locale ;
- impact sur le revenu des populations ;
- la maintenance des ouvrages (durabilité) ;
- les structures environnemental (écologique) ;
- accessibilité des ouvrages.

### **Mise en œuvre**

#### ***Phase opératoire***

- visite des sites des retenus d'eau ;
- entretien avec les communautés ;
- Entretien avec les autres acteurs ;
- Exploitation des données ;
- Résultats ;
- Recommandations et conseils.

Il s'agira spécialement à ce niveau d'analyser avec les communautés les moyens de mettre en œuvre pour lever les goulots d'étranglement en essayant d'instaurer un dialogue entre elles et les pouvoirs publics.

### ***Mobilisation des moyens***

- transport ;
- communication ;
- restauration et hébergement ;
- documentation ;
- appui technique.

Trois indicateurs de performance ont été proposés par le Dr Paul OUEDRAOGO à savoir :

- le nombre de sites de retenues d'eau créés par an ;
- le nombre de villages ayant un taux de couverture supérieur à x pendant une année A ;
- le pourcentage des ménages ayant accès à l'eau en x année(s).

### **RAPPORT DES TRAVAUX DES HONORABLES DEPUTES DU NIGER**

Evaluation du programme spécial au PR.	Echelle	Outils	Type d'information
Volet crédits aux femmes (Pertinence et viabilité)	régionale	Rencontres avec les autorités et techniques d'entretien avec les bénéficiaires	Questionnaire 1
	Sous-régionale	Fiche d'évaluation par la communauté	Questionnaire 2

### **Questionnaire 1.**

- Avez-vous bénéficié de crédits féminins ?
- Quel est le montant des crédits mis à votre disposition ?
- Quelles sont les activités menées à cet effet ? Comment a-t-on identifié ces activités ?
- Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre ?
- De quel genre d'assistance avez-vous bénéficié (formation) ?
- Quel est l'impact sur vos conditions de vie ?
- Nombre de femmes concernées par ce programme ?
- Souhaiteriez-vous la reconduction d'un tel programme ? Pourquoi ?

### **Questionnaire 2.**

- Avez-vous bénéficié de crédits ?
- Quel est le montant mis à votre disposition ?
- Comment a été faite la répartition ?
- Combien de femmes en ont bénéficié ?
- Comment a-t-on identifié les bénéficiaires ?
- Quelle amélioration dans vos conditions de vie ?
- Avez-vous suivi une formation ?
- Quel a été le bénéfice dégagé par femme et par activité ?

La présentation de ces trois travaux a clôturé les travaux de ce jour 22/04/04.

---

## **ANNEXES**

---

---

## **CONTACTS DES PARTICIPANTS**

---

---

### Participant n°1

---

Nom : **AHOUANDOGBO**  
Prénoms : **RAPHAEL**  
Pays : **BENIN**  
STATUT : **DEPUTE**  
**03 BP 3105 Cotonou**  
TEL : **(229) 06 67 34 / 30 26 34 / 30 27 44.**

---

### Participant n°2

---

Nom : **AHOUANSOU**  
Prénoms : **MATHIEU**  
Pays : **BENIN**  
STATUT : **DEPUTE, 2<sup>ème</sup> RAPPORTEUR COMMISSION DES  
FINANCES, ASSEMBLEE NATIONALE.**  
Email : [mathahouans@yahoo.fr](mailto:mathahouans@yahoo.fr)  
**01 BP 2463 Porto-novo**  
TEL : **(229) 22 20 70 / 03 16 88.**

---

### Participant n°3

---

Nom : **SOULE ADAM**

Prénoms : **B. ABOU**

Pays : **BENIN**

STATUT : **DEPUTE, PRESIDENT COMMISSION DES FINANCES ET  
DES ECHANGES.**

Email : **souleabou@yahoo.fr**

**01 BP 3238 Cotonou**

TEL : **(229) 93 51 90 / 21 41 06 / 33 09 96 / 61 06 52 / 62 62 46.**

---

### Participant n°4

---

Nom : **ADEYINKA**

Prénoms : **SIMON A.**

Pays : **BENIN**

STATUT : **ASSISTANT DE LA COMMISSION DES FINANCES ET  
DES ECHANGES A L'ASSEMBLEE NATIONALE.**

Email : **ade67simon@hotmail.com**

**adeyinkasimon@yahoo.fr**

**04 BP 1510 Cotonou**

TEL : **(229) 35 08 64 / 21 36 44 / 21 36 45 / 92 07 67.**

---

---

---

### Participant n°5

---

---

Nom : **NGOM**  
Prénoms : **GREGOIRE BIRAM**  
Pays : **SENEGAL**  
STATUT : **DEPUTE**  
Email : [gbiram@hotmail.com](mailto:gbiram@hotmail.com)  
BP : **86 Assemblée nationale Place Soweto**  
TEL : **(221) 82 31 61 9 / 65 30 45 9.**

---

---

### Participant n°6

---

---

Nom : **NIOM**  
Prénoms : **DIB**  
Pays : **SENEGAL**  
STATUT : **DEPUTE à l'Assemblée Nationale du Sénégal.**  
**1<sup>er</sup> vice Président commission Finances, Assemblée Nationale du Sénégal.**  
**Responsable S/S Lutte contre la Pauvreté.**  
**Gestionnaire agréée Centre International de gestion des Projets de montréal (Canada).**  
Email : [dibniom@hotmail.com](mailto:dibniom@hotmail.com)  
BP : **86 Place Soweto Dakar**  
TEL : **(221) 578 47 37 (Ser) / 820 46 43 (Dom) / 823 31 71 (Bur).**

---

---

---

### Participant n°7

---

Nom : **NIANE**  
Prénoms : **Ibrahima**  
Pays : **SENEGAL**  
STATUT : **Fonctionnaire parlementaire,  
Directeur des Services Législatifs.**  
Email : [iniane@hotmail.com](mailto:iniane@hotmail.com)  
BP : **86 Dakar**  
TEL : **(221) 823 85 57 / 53 39 84 46.**

---

### Participant n°8

---

Nom : **DIAGNE OUMOU**  
Prénoms : **KHALSOUME CISSE**  
Pays : **SENEGAL**  
STATUT : **DEPUTE**  
Fax : **(221) 823 94 02**  
BP : **86 Dakar**  
TEL : **(221) 823 34 72 (Bur) / 648 64 67 (mob) /  
957 12 45 (dom).**

---

## Participant n°9

---

Nom : **ABDOULRAHIM**  
Prénoms : **BALARABE**  
Pays : **NIGER**  
STATUT : **DEPUTE**  
Fax : **(227) 72 43 08**  
BP : **12234**  
Email : [a\\_balarabe@hotmail.com](mailto:a_balarabe@hotmail.com)  
TEL : **(227) 510 281 (Dom) / 963 284 (mob).**

---

## Participant n°10

---

Nom : **OUSMANE**  
Prénoms : **Souleymane ORTHE**  
Pays : **NIGER**  
BP : **12234**  
STATUT : **DEPUTE NATIONAL**  
TEL : **(227) 733 065 / 981 196.**

---

## Participant n°11

---

Nom : **FATAYE**

Prénoms : **ABDOU**

Pays : **NIGER**

STATUT : **CONSEILLER EN COMMUNICATION**

Email : [an@assemble.ne](mailto:an@assemble.ne)

BP : **12234 NIAMEY NIGER**

TEL : **(227) 97 22 62 / 72 27 38 / 74 09 24 (Domicile).**

Fax : **(227) 72 43 08**

---

---

## **CONTACTS DES FORMATEURS**

---

## Formateur n°1

---

Nom : **AJANOHOUN**  
Prénoms : **GUY AMEDEE**  
Pays : **BENIN**  
STATUT : **DR, Professeur d'Economie,  
Ancien Ministre, Ancien Député, Président de la  
Commission des Finances. A. N. Bénin**  
TEL : **(229) 86 99 26 / 35 05 00 (Dom).**

---

## Formateur n°2

---

Nom : **OUEDRAOGO**  
Prénoms : **PAUL**  
Pays : **BURKINA FASO**  
STATUT : **DR, Conseiller Technique principal, Coordonnateur.**  
Email : [paul.ouedraogo@iucn.org](mailto:paul.ouedraogo@iucn.org)  
[Pegei\\_uicn@borgou.net](mailto:Pegei_uicn@borgou.net)  
BP : **8. BANIKOARA**  
TEL : **(229) 65 01 96**  
Fax : **(229) 63 03 32**

---

### Formateur n°3

---

Nom : **GODONOU**

Prénoms : **DAVID**

Pays : **BENIN**

STATUT : **DR, Chercheur, Enseignant**  
**Consultant et Gestionnaire de Projets / Programmes.**

Email : [houindag@intnet.bj](mailto:houindag@intnet.bj)

**06 BP 1593**

TEL : **(229) 33 71 12 / 91 65 98**

---

### Formateur n°4

---

Nom : **ALLAGNON**

Prénoms : **IGNACE**

Pays : **BENIN**

STATUT : **Secrétaire Technique Adjoint de la Commission**  
**Nationale pour le Développement et la lutte**  
**Contre la Pauvreté.**  
**Ministère des Finances et de l'Economie.**

TEL : **(229) 30 06 73**

## **Assistant de Formation n°1**

---

Nom : **DADE**  
Prénoms : **AUGUSTIN K.**  
Pays : **BENIN**  
STATUT : **Economiste - Mathématicien de la Décision**  
Email : [dade\\_aug@yahoo.fr](mailto:dade_aug@yahoo.fr)  
**01 BP 2052 Cotonou**  
TEL : **(229) 68 11 85 (Privé) / 30 19 68 (Service).**

---

## **Assistant de Formation n°2**

---

Nom : **AWANOU**  
Prénoms : **S. G. Bérénice**  
Pays : **BENIN**  
STATUT : **Etudiante en Médecine**  
Email : [beraw2001@yahoo.fr](mailto:beraw2001@yahoo.fr)  
**01 BP 1959 Cotonou**  
TEL : **(229) 05 65 55 (Privé) / 36 13 49 (Domicile).**

---

### **Assistante de Formation n°3**

---

Nom : **BANEMEG**

Prénoms : **ESTHER CHRISTINE NOELLE**

Pays : **CAMEROUN**

STATUT : **JURISTE**

Email : [nono\\_est@yahoo.fr](mailto:nono_est@yahoo.fr)

**03 BP 28 25 Cotonou**

TEL : **(229) 08 65 48 (Privé) / 30 10 32 (Domicile).**

---